

 Commune de LUZECH	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH	Délibération
		N° 2024_7_6

Convocation du 20 septembre 2024

Le vingt-quatre septembre 2024 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gérard ALAZARD, Mme Claudine AUDOIN, Mme Delphine AZNAR, M. Pierre BALTENWECK, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS :

./.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Christine CALVO a donné procuration à Mme Sonia LEGLAIVE
M. Patrice CASTANIER a donné procuration à M. Bernard PIASER
M. Pierre BORREDON a donné procuration à M. Floréal CARBONIE SUILS
M. Pascal PRADAYROL a donné procuration à M. Pierre BALTENWECK

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Pierre BALTENWECK

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2024_7_6 : Demande de subvention dans le cadre du réaménagement des vestiaires du terrain de rugby de Trescols

Monsieur le Maire rappelle que le club de Rugby compte environ 240 membres sportifs. Les conditions actuelles des vestiaires de Trescols ne permettent pas aux joueurs d'utiliser les vestiaires dans leur intégralité, il est constaté régulièrement des problèmes d'eau chaude. L'infrastructure en elle-même est très vétuste. De même, les jours d'entraînement des jeunes, les parents qui restent au stade ne peuvent s'abriter et partager des moments de convivialité.

Les installations de Trescols sont vieillissantes.

La commune souhaiterait construire un bâtiment neuf, si possible préfabriqué ou modulaire en complément des anciens vestiaires. En respectant les réglementations et les contraintes du programme, La commune souhaite construire un bâtiment qui soit simple, rapide à construire, et à un coût modéré. Au-delà des enjeux purement sportifs, le club a vocation, à être au cœur du village et également être un acteur de la vie de celui-ci. Il souhaite aussi pouvoir donner une image positive de son activité rugbyistique.

Le coût d'investissement pour la conception et la réalisation d'un tel équipement est cependant très important soit 499 190 € HT à ce coût devra être rajouté une étude de sol estimé à 3 800 € HT ainsi que la maîtrise d'œuvre et les bureaux de contrôle. Ce qui ramène le coût global de ce projet à 600 000 € HT.

Afin d'atténuer la charge financière de la commune ce projet, il est proposé au conseil municipal de solliciter des subventions des partenaires suivants :

- L'ANS "Rugby - Héritage 2023"
- L'État
- Le PETR Grand Quercy
- Le conseil Régional Occitanie ;
- Le conseil Départemental du Lot ;
- Fond vert

Le plan de financement serait le suivant :

Origine des subventions sollicitées	Montant des travaux subventionnables en € HT	Pourcentage sollicité	Subventions sollicitées en €
Agence Nationale du Sport	600 000 €	8,33 %	50 000 €
DETR	600 000 €	20,00 %	120 000 €
Fond Européen LEADER	600 000 €	20,00 %	120 000 €
Région Occitanie	600 000 €	5,00 %	30 020 €
Département	600 000 €	17,92 %	107 500 €
Fond Vert	600 000 €	3,75 %	22 480 €
Origine de l'autofinancement	Montant des travaux subventionnables en € HT	Pourcentage autofinancement	Autofinancement en €
Commune de LUZECH	600 000 €	25,00 %	150 000 €

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de réaménagement des vestiaires du terrain de rugby de Trescols ;
- D'approuver le plan de financement comme présenté ci-dessus ;
- De solliciter l'aide financière de l'ANS, de l'Etat, du Conseil régional Occitanie, du conseil départemental du Lot, du PETR Grand Quercy et du Fond Vert.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le projet de réaménagement des vestiaires du terrain de rugby de Trescols ;
- **D'approuver** le plan de financement comme présenté ci-dessus ;
- **De solliciter** l'aide financière de l'ANS, de l'Etat, du Conseil régional Occitanie, du conseil départemental du Lot, du PETR Grand Quercy et du Fond Vert ;

Origine des subventions sollicitées	Montant des travaux subventionnables en € HT	Pourcentage sollicité	Subventions sollicitées en €
Agence Nationale du Sport	600 000 €	8,33 %	50 000 €
DETR	600 000 €	20,00 %	120 000 €
Fond Européen LEADER	600 000 €	20,00 %	120 000 €
Région Occitanie	600 000 €	5,00 %	30 020 €
Département	600 000 €	17,92 %	107 500 €
Fond Vert	600 000 €	3,75 %	22 480 €
Origine de l'autofinancement	Montant des travaux subventionnables en € HT	Pourcentage autofinancement	Autofinancement en €
Commune de LUZECH	600 000 €	25,00 %	150 000 €

- **D'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
16	Présents : 12 Procurations : 4	Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

<p>REÇU EN PREFECTURE LE : 25/09/2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 26/09/2024</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>Le Maire,</p> <p>Monsieur Bernard PIASER</p>
---	--